

## **Procès verbal du Conseil Municipal du** **7 février 2023**

Le 7 février 2023 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Membres présents : Reynaud Michel, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Gusmini Christian, Musy Thomas, Quilès Alexandra, Catherine Hocq

Membre absent excusé : Amandine Valente, Alain Forest (pouvoir donné à Michel REYNAUD), Marie-Christine Varnier (pouvoir donné à Christian Gusmini)

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

### **1 – Convention TE 38 (D-2023-01)**

Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » de TE38, la Commune de Saint Martin souhaite confier à TE38 la mise en place du CEP Expert sur l'ensemble de son patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.

L'adhésion de la Commune au service CEP Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,30 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).

Participation financière : 0,30€/habitant/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De confier à TE38 la mise en place du CEP\_Expert sur la Commune, pour une durée de 3 ans.

D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n°2022-134 en date du 17 octobre 2022.

De s'engager à verser à TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

## 2 – Tarification cimetière (D-2023-02)

M. le Maire propose à l'assemblée de lancer une réflexion sur les tarifs des concessions du cimetière qui n'ont pas changé depuis 2004.

Une demande a été envoyée à toutes les communes des VDD pour établir une étude des tarifs appliqués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil s'accordent fixent les tarifs de la façon suivante :

Une case pour 30 ans dans la colonne du Columbarium :	405.00€
Concession trentenaire d'une cave urne :	460.00€
Concession trentenaire, d'un mètre sur deux (simple) :	150.00€
Concession trentenaire, de deux mètres sur deux (double) :	300.00€

Approuvé à l'unanimité des membres de l'assemblée délibérantes présents.

## 3 – Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil qu'un arrêté de virement de crédits a été établi afin de régler les derniers salaires et charges sociales, l'augmentation par le gouvernement du point d'indice de la fonction publique territoriale n'ayant pas pu être anticipée.

Il y a eu lieu de régulariser des affectations comptables ou des dépenses imprévues comme suit :

- 1 173.00 € au chapitre 022 « dépenses imprévues »

+ 1 173.00 € à l'article 6413 pour permettre de régulariser les charges sociales non inscrites au budget de l'exercice 2022 ;

## Reste à réaliser : (D-2023-03)

Afin de pouvoir régler les entreprises intervenant dans le logement communal il convient de transférer les restes à réaliser du budget 2022 pour les dépenses d'investissement.

Articles/chap	Désignation	Section	Proposé	Voté
165/16	Dépôt et cautionnement	Invest .	1670.00€	1670.00€
2051/20	Concession et droits similaires	Invest.	3000.00€	3000.00€
2188/21	Autres Immo corporelles	Invest	2500.00€	2500.00€
231/23	Immobilisations corporelles en cours	Invest	50774.80	50774.80€

**Toilettes publiques :**

Les membres du Conseil suggèrent d'utiliser l'emplacement vacant sous le préau. Mr le Maire se charge d'obtenir des devis. Mme Quilès demande si une participation des organisateurs de l'exploire Game est possible, Monsieur le Maire répond qu'un dossier de demande sera fait en ce sens auprès de la Communauté de Communes.

**Devis du clocher :**

Un premier devis se montait à 20000 €. D'autres doivent arriver.

**Stop route de St Albin :**

Les membres du Conseil ne sont pas d'accord et préfèrent la mise en place d'un deuxième dos d'âne au centre du village où les enfants et les randonneurs circulent. Mr le Maire se renseigne si c'est du ressort de la Commune ou du Département.

**Révision du contrat GROUPAMA**

Monsieur le Maire annonce qu'il a obtenu une diminution du tarif et une protection supplémentaire pour le déplacement des élus en commissions.

**Plan de sauvegarde communal :**

Etant adhérent, Groupama prend en charge les frais inhérents à son établissement.

**Salle Socio Culturelle :**

Le plancher chauffant marche de façon aléatoire. Mr Yves Chaboud a constaté que les circulateurs sont défectueux. Un devis de remplacement a été demandé.

Un électricien sera consulté au sujet de l'alarme afin d'en vérifier le fonctionnement.

**Participation de la commune pour le gymnase du Guillon :**

Monsieur Gusmini rapporte l'augmentation de 297€ concernant les 11 élèves pour St Martin.

Il évoque également des travaux de coupe à prévoir dans le chemin du Cruy.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 32